

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 131/2022

AIDE À L'ACHAT - RÉCUPÉRATEUR D'EAU

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt neuf septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 23 septembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Mosser, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Bennani, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Hervouet (pouvoir à M. Audubert), M. Quénéa (pouvoir à M. Le Breton), Mme Landier (pouvoir à Mme Coirier), M. Vince (pouvoir à M. Mosser), M. Marion (pouvoir à Mme Leray)

Absents non excusés :

Mme Lelion, conseillère municipale

Agnès Cabaret-Martinet a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : AIDE À L'ACHAT - RÉCUPÉRATEUR D'EAU :

Mme Cabaret-Martinet Agnès donne lecture de l'exposé suivant :

Cette année 2022 a été marquée par de très fortes chaleurs, accompagnées d'une sécheresse telle que l'on risque d'en connaître de manière croissante dans le futur, en raison du dérèglement climatique.

Le département de la Loire-Atlantique a été en restriction d'eau tout l'été, et ce dès le mois de mai. Cependant certaines masses d'eau, telles que les eaux pluviales collectées et stockées dans des aménagements réguliers ne sont pas concernées par les mesures de limitation et d'interdiction.

L'usage d'un récupérateur d'eau de pluie permet de réduire de manière conséquente la facture d'eau d'un foyer. Avec une seule cuve de récupération, il est possible de gérer simplement l'arrosage d'un jardin et donc d'économiser sur les factures en eau, ce qui fait de cet équipement un investissement réellement intéressant.

En prévision des restrictions d'eaux et des sécheresses à venir, et afin de remplir les objectifs 6 et 12 de développement durable qui consistent en l'émergence de villes et communautés durables, il est indispensable pour tous de s'équiper de récupérateurs d'eau.

La Ville peut, pour cette fin d'année 2022, mettre en place une aide à destination des habitants pour investir dans des récupérateurs d'eau. Cela vise à souligner la préoccupation de la Ville vis-à-vis des enjeux de gestion de l'eau et de son souhait d'aider les rezéens à entretenir leurs cultures contribuant à la ville-nature. La Ville de Rezé souhaite mettre en place une aide à l'achat pour aider les rezéens à s'équiper en nombre d'un récupérateur d'eau. Chaque habitant candidat au dispositif devra remplir un formulaire de participation en y joignant la facture du récupérateur acheté. Afin d'encourager le plus grand nombre à s'équiper, la Ville financera 50% du coût du récupérateur dans une limite de 120€.

Les factures seront à fournir d'octobre à novembre afin de pouvoir utiliser les fonds de subvention sur le budget 2022. Les factures émises du 15 août au 30 novembre seront acceptées. Le budget total du service Animation des transitions pour cette opération est de 7 000 €. Après l'aide à l'achat pour les arbres l'année dernière, il s'agit de la première aide de ce type mise en place sur la commune. Les habitants qui auront déposé une demande seront prévenus que les dossiers seront analysés au fil de l'eau. Une fois le budget épuisé, l'opération prendra fin.

Cette aide, déjà budgétée sur l'année 2022, aura lieu sur le dernier trimestre 2022. Un article sera mis en ligne dans la rubrique « actualités » du site internet de la Ville. Sur cet article les habitants auront accès à un formulaire de demande d'aide à l'achat qui sera disponible pour tout particulier souhaitant acheter un récupérateur d'eau et l'installer sur son terrain privé sur la commune de Rezé.

Temporalité de l'aide à l'achat :

- Publication sur le site de la Ville de l'article en octobre 2022 ;
- Article dans le Rezé Mensuel en octobre 2022 ;
- Les habitants ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour adresser les pièces demandées ;
- Règlement des factures avant la fin de l'année 2022.

Le conseil municipal,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 29 août 2022,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Rezé de mettre en place une aide à l'achat afin d'accompagner les habitants pour s'adapter aux changements climatiques,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 15 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la mise en place d'une aide à l'achat pour les récupérateurs d'eau à proportion de 50 % des dépenses, plafonnée à 120 €,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

- Approuve l'acceptation des factures d'achats émises à compter du 15 août 2022.

La maire,
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau

Pour bénéficier de l'aide vous devez :

- Etre un particulier
- Habiter en maison
- Etre un habitant de Rezé
- Acheter un récupérateur d'eau
- Installer le récupérateur d'eau à l'adresse déclarée sur le formulaire (une demande par adresse)
- Compléter, dater et signer le formulaire ci-joint
- Renvoyer votre demande au service animation des transitions, mairie de Rezé, Place JB Daviais, 44400 Rezé, ou par mail : animationdestransitions@mairie-reze.fr avant le **30 novembre 2022**
- Les factures émises à compter du **15 août 2022** sont acceptées,
- Joindre les pièces justificatives suivantes :
 - La photocopie de la facture d'achat du récupérateur, au nom et à l'adresse indiqué sur le formulaire
 - Un relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse indiqué sur le formulaire
 - Un justificatif de domicile datant de **moins de 3 mois** (photocopie d'une facture d'électricité, gaz, téléphone, internet) au nom et à l'adresse indiqué sur le formulaire

Informations clés

- L'aide à l'achat ne pourra être accordée que pour les dossiers ayant des justificatifs au même nom et même adresse que ceux indiqués dans le formulaire
- Le budget étant limité, les demandes seront prises en compte au fil de l'eau. Une fois le budget épuisé, l'opération prendra fin.
- Les tickets de caisse ne sont pas acceptés
- Une seule aide à l'achat par foyer et par adresse
- **Remboursement à hauteur de 50% du prix du récupérateur, dans la limite du plafond de 120€**

Pour toutes questions, veuillez contacter le service animation des transitions au 02 40 13 44 10, ou par mail à l'adresse animationdestransitions@mairie-reze.fr



Coordonnées du demandeur¹

Prénom _____

Nom _____

Adresse postale _____

Téléphone _____

Mail _____

Quartier

Blordière

Château

Hôtel de ville

La Houssais

Pont-Rousseau

Ragon

Trentemoult

Récupérateur d'eau

Aérien

Enterré

¹ Mention d'information

Les informations personnelles recueillies sont utilisées en vue de/ dans le cadre de l'appel à projets. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service Développement durable.

Les données seront conservées durant durée du traitement, sauf si :

- *Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;*
- *Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données personnelles de la Ville de Rezé à l'adresse dpd@mairie-reze.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Contenance du récupérateur _____

Prix _____

Comment avez-vous eu connaissance de ce formulaire d'aide à l'achat

- Site internet de la ville
- Rezé Mensuel
- Bouche à oreilles
- Autre :

Charte d'engagement :

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette aide à l'achat et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire

Fait à _____

Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »